

PROVISOIRE

E/1997/SR.33

5 août 1997

Original : FRANCAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 33ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 18 juillet 1997, à 10 heures

Président : M. CHOWDHURY (Bangladesh) (Vice-Président)

puis : M. HENZE (Allemagne) (Vice-Président)

M. CHOWDHURY (Bangladesh) (Vice-Président)

SOMMAIRE

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS (suite) :

- a) INTEGRATION D'UNE DEMARCHE SOUCIEUSE D'EQUITE ENTRE LES SEXES DANS TOUS LES PROGRAMMES ET POLITIQUES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (suite)
- b) EAU DOUCE, Y COMPRIS APPROVISIONNEMENT EN EAU SALUBRE ET NON POLLUEE ET ASSAINISSEMENT (suite)

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (suite) :

- b) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT LA QUESTION "TABAC OU SANTE" (suite)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-63293(EXT)

SOMMAIRE (suite)

e) PROGRAMME COMMUN COPARRAINE DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE
L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE
(suite)

c) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE

COOPERATION REGIONALE

La séance est ouverte à 10 h 10.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS : (suite)

- a) INTEGRATION D'UNE DEMARCHE SOUCIEUSE D'EQUITE ENTRE LES SEXES DANS TOUS LES PROGRAMMES ET POLITIQUES DES ORGANISMES DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de conclusions concertées publié sous la cote E/1997/L.30

Le PRESIDENT invite le Conseil à adopter le projet de conclusions concertées publié sous la cote E/1997/L.30.

Le projet de conclusions concertées publié sous la cote E/1997/L.30 est adopté.

Le PRESIDENT déclare que le Conseil a achevé l'examen du point 4 a) de son ordre du jour.

- b) EAU DOUCE, Y COMPRIS APPROVISIONNEMENT EN EAU SALUBRE ET NON POLLUEE ET ASSAINISSEMENT (suite)

Projet de conclusions concertées publié sous la cote E/1997/L.40

M. HENZE (Allemagne) présente le projet de conclusions concertées qui a été mis au point, au prix de quelques difficultés, au sujet du renforcement de la coordination et de la coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau. Les difficultés s'expliquent principalement par le fait que l'Assemblée générale, à sa dix-neuvième session extraordinaire, a préconisé l'instauration d'un dialogue sous les auspices de la Commission du développement durable. Les membres du Conseil ont par conséquent tenu à ne pas préjuger des décisions qui découleraient de ce dialogue. Selon ce projet, le Conseil se contenterait, par conséquent, de demander au Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination (CAC) de procéder à une analyse détaillée des activités en cours d'exécution par les organisations du système des Nations Unies et d'établir un rapport d'ici la fin de 1997. Le Conseil estimerait également qu'en l'absence de données émanant tant des pays développés que des pays en développement, il convient de procéder à une réévaluation des ressources mondiales en eau.

Le PRESIDENT dit que le Conseil aura à se prononcer ultérieurement sur le projet de conclusions concertées publié sous la cote E/1997/L.40.

M. Henze (Allemagne) prend la présidence.

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES
QUESTIONS : (suite)

b) COLLABORATION MULTISECTORIELLE CONCERNANT LA QUESTION "TABAC OU SANTE"
(suite)

Projet de résolution publié sous la cote E/1997/L.34

M. CHOWDURY (Bangladesh) présente le projet de résolution intitulé "Tabac ou santé". Aux termes du projet, le Conseil déciderait de créer un fonds d'affectation spéciale volontaire pour financer les activités de l'organe de liaison des Nations Unies sur le tabac ou la santé. Ce fonds ne serait pas considérable mais il est nécessaire pour donner l'élan requis à la mise en oeuvre du programme qui a été retenu. Le Conseil prierait en conséquence le Secrétaire général de lui rendre compte à sa session de fond de 1998 sur les progrès réalisés par l'organe de liaison. Le représentant du Bangladesh espère que le Conseil pourra adopter ce projet par consensus.

M. KAABACHI (Tunisie) dit que la délégation tunisienne se porte coauteur du projet de résolution E/1997/L.34.

M. Chowdury (Bangladesh) reprend la présidence.

e) PROGRAMME COMMUN COPARRAINE DES NATIONS UNIES SUR LE VIRUS DE
L'IMMUNODEFICIENCE HUMAINE ET LE SYNDROME D'IMMUNODEFICIENCE ACQUISE
(suite)

Projet de résolution publié sous la cote E/1997/L.36

M. SCHUMACHER (Luxembourg) présente le projet de résolution intitulé "Virus de l'immunodéficience humaine et syndrome d'immunodéficience acquise (VIH/Sida)" au nom des pays membres de l'Union européenne ainsi que de l'Afrique du Sud et du Japon. Les délégations du Mexique, de la Norvège et de l'Ouganda ont fait savoir qu'elles se portaient coauteurs du projet. Le rapport présenté au Conseil par le Directeur exécutif du programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a démontré l'importance qui s'attache à ce programme. Le projet de résolution vise à montrer que le Conseil est pleinement conscient de cette importance. Les auteurs du projet se félicitent en particulier de l'appui fourni par des donateurs non traditionnels et prient les organisations coparrainantes de prendre en charge une partie des dépenses d'appui administratif afin d'assurer le bon fonctionnement des groupes thématiques dans le contexte du système des coordonnateurs résidents.

M. Schumacher espère que le Conseil pourra adopter le projet par consensus.

M. WINNICK (Etats-Unis d'Amérique) dit que la délégation des Etats-Unis appuie sans réserve le programme ONUSIDA ainsi que le projet de résolution E/1997/L.36 dont elle tient à se porter coauteur.

M. MUNGUAMBE (Mozambique) souhaite également se porter coauteur du projet de résolution E/1997/L.36.

Le PRESIDENT prie les délégations qui souhaitent se porter coauteurs de projets de résolution de le faire savoir au secrétariat du Conseil. Il en sera tenu compte dans le rapport.

COORDINATION DES POLITIQUES ET ACTIVITES DES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET AUTRES ORGANISMES DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES SUIVANTS : (suite)

c) COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE (E/1997/88)
Projet de résolution publié sous la cote E/1997/L.28

M. KAMAL (Observateur du Pakistan) fait le point des travaux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique qu'il préside depuis la création du Groupe en juillet 1995.

Le Groupe de travail qui a été constitué alors que l'Organisation des Nations Unies était en pleine crise financière et qui était donc sans grands moyens a décidé de s'atteler en priorité à la question de la généralisation du raccordement électronique des missions permanentes aux bases de données du système des Nations Unies et à celle de la suppression de certains obstacles empêchant d'accéder à ces bases de données. Soucieux d'enregistrer rapidement des progrès concrets, le Groupe de travail a constitué à son tour un petit sous-groupe technique constitué de membres de missions permanentes et bénéficiant du concours de fonctionnaires du Secrétariat et du PNUD. A Genève s'est par ailleurs créé un groupe informel d'utilisateurs des services informatiques qui s'est donné les mêmes objectifs que le Groupe de travail de New York avec lequel il entretient des contacts fréquents.

Aujourd'hui, 185 missions à New York et 113 à Genève sont désormais reliées au réseau d'informations des Nations Unies.

Dans le domaine de la formation du personnel, le Groupe de travail propose à New York une dizaine de cours de différents niveaux qui répondent en principe aux besoins des missions et du Secrétariat. A Genève, la formation du personnel des missions est également une priorité du groupe d'utilisateurs.

En cherchant à supprimer un certain nombre d'obstacles qui gênaient l'accès à l'information, le Groupe de travail s'est heurté à des questions

techniques qui ont probablement été pour lui les plus difficiles à résoudre, mais les solutions sont aujourd'hui en place.

Il a été mis en service une page d'accueil des Nations Unies qui est consultée toutes les semaines en moyenne par plus d'un million de correspondants originaires de 107 pays. Le système à disque optique est désormais relié à cette page, ce qui facilite considérablement la consultation des multiples documents des Nations Unies d'ores et déjà emmagasinés dans le système. Le Groupe de travail a par ailleurs organisé des programmes de formation pour aider le personnel des missions à créer leur propre page d'accueil. Constatant que les vidéoconférences permettaient de réduire sensiblement les dépenses de l'Organisation, il a participé à la mise en place systématique d'installations de ce système. Avec le même souci d'économie, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld distribue à titre gracieux des informations par courrier électronique aux missions de New York qui le souhaitent et elle met des ordinateurs personnels reliés au réseau Internet à la disposition des délégations.

Le fait que des documents importants soient désormais accessibles sur Internet a d'ores et déjà permis de réduire considérablement les dépenses liées à la documentation de certains départements. Les missions, de leur côté, voient considérablement réduites leurs dépenses de transmission de la documentation par télécopie.

Le Groupe de travail a également pris l'initiative d'organiser des colloques réunissant des représentants de missions permanentes, des fonctionnaires du Secrétariat et des informaticiens du secteur privé. Il espère instaurer ainsi des liens de collaboration fructueux entre les Nations Unies et les responsables de l'innovation informatique.

Le Groupe de travail va s'efforcer de faciliter la mise en oeuvre des initiatives prises dans le secteur informatique par le Secrétaire général. Celui-ci veut en effet renforcer les services fournis aux Etats Membres, développer le recours à l'informatique et élargir le champ géographique de la diffusion électronique de la documentation pour que les pays en développement tirent pleinement parti des nouveaux moyens disponibles dans ce domaine. Il s'agit aussi de ramener en 2001 le pourcentage des frais généraux et des dépenses au titre des activités d'information de 38 % actuellement à 25 % du budget ordinaire et de consacrer les ressources ainsi dégagées aux programmes économiques et sociaux.

L'action menée par le système des Nations Unies pour universaliser l'accès aux services informatiques de base afin de promouvoir un développement humain durable est fragmentaire et manque de coordination. Il importe donc de concevoir d'urgence une stratégie globale de gestion de l'information à l'échelle du système des Nations Unies qui soit efficace. Le Groupe de travail serait disposé à se charger de cette tâche.

De même, il serait prêt à aider les Etats Membres à bénéficier du programme de constitution de réseau pour le développement durable financé jusqu'à présent par le PNUD. Ce programme présente un grand intérêt d'autant qu'il vise notamment à créer des capacités. M. Kamal pense que les travaux déjà réalisés par le Groupe de travail et son homologue de Genève autorisent pleinement à continuer de mettre l'informatique la plus moderne au service de l'ONU et de ses Etats Membres, d'autant que le potentiel encore inexploité demeure phénoménal. La tendance à l'universalité et à l'irréversibilité est d'autant plus forte que les progrès techniques incessants sont de moins en moins onéreux. D'où l'importance de cette révolution informatique pour l'économie internationale. L'extraordinaire somme de connaissances disponible sur le réseau Internet et l'extraordinaire rapidité de la transmission de l'information donnent désormais un sens nouveau à la notion d'"avantage comparatif". Ce glissement est particulièrement important pour les pays en développement auxquels il faut absolument faciliter l'accès aux techniques de l'information et de la communication et à cet égard, il revient au système des Nations Unies de jouer le rôle de chef de file.

M. WINNICK (Etats-Unis d'Amérique) dit que le rapport à l'étude est un modèle de ce qui peut être accompli par un groupe de travail pour améliorer les activités de l'ONU. Le Groupe de travail sur l'informatique a sans doute été particulièrement efficace grâce à la fréquence de ses réunions, au dévouement de ses membres et à leur détermination dans la poursuite de leur objectif. L'installation de terminaux d'ordinateur dans le salon des délégués, à l'occasion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, était certainement une bonne chose mais cette expérience a montré qu'un effort d'éducation reste nécessaire pour amener les intéressés, en particulier les personnalités les plus importantes, à utiliser davantage les ordinateurs mis à leur disposition. La mise en communication du système à disque optique et d'Internet est peut-être le résultat le plus spectaculaire que le Groupe de travail ait obtenu, puisque désormais tous les documents du système des

Nations Unies sont accessibles à tout intéressé partout dans le monde. La question des droits à régler et des mots de passe devra être envisagée. M. Winnick fait observer que la diffusion électronique d'informations fait peser, sur les Etats Membres, une énorme responsabilité, puisque désormais, tout document de l'ONU, tout débat en plénière peut être connu dans le monde entier instantanément. C'est un pas décisif dans le sens de la démocratisation, qui doit inciter à mieux travailler. La capacité du système à disque optique est encore insuffisante et doit être renforcée - les dépenses nécessaires seront aisément compensées par les économies que permettra la réduction de la documentation écrite. Un inconvénient du système est que beaucoup de documents ne semblent pouvoir être téléchargés que page par page : cet inconvénient devra être surmonté. Le site Web du système des Nations Unies est, lui aussi, un instrument très utile, fournissant très rapidement au monde entier des informations sur les activités de toutes les organisations du système. Certains progrès, déjà réalisés à New York, devront être étendus à Genève où, en particulier, le Journal du Conseil n'est pas encore disponible sur Internet.

Les Etats-Unis attachent une importance toute particulière à la stratégie globale de gestion de l'information que le Groupe de travail a adoptée comme objectif et espère qu'au prix de travaux complémentaires, elle permettra d'obtenir d'utiles résultats. Le Président du Groupe de travail a noté à juste titre la différence d'adaptabilité constatée entre les membres les plus âgés et les membres les plus jeunes des milieux onusiens. On constate aussi des différences entre pays développés et pays en développement : ces derniers font souvent une bien meilleure utilisation des techniques disponibles que les pays développés dans lesquels les habitudes de travail, les ressources existantes, telles que les télécopieurs, semblent avoir pour effet de freiner le recours aux techniques nouvelles. La délégation des Etats-Unis appuie sans réserve l'activité du Groupe de travail et continuera de participer très activement à ses travaux.

M. PARATIAN (Union internationale des télécommunications), complétant le rapport à l'étude qui traite essentiellement de ce qui a été accompli à New York, présente quelques renseignements concernant les résultats obtenus à Genève. Les rapides progrès intervenus dans les télécommunications et l'informatique sont en train de transformer la manière dont les organisations communiquent et conduisent leurs travaux. Depuis une dizaine d'années, l'UIT s'est employée à mettre au point des services d'échange électronique

d'informations qui sont au coeur de plusieurs de ses activités majeures, et sont bénéfiques à la fois pour elle-même et pour ses membres. Ce sont en grande partie les participants aux activités de l'UIT qui l'ont engagée à rendre ses documents et bases de données disponibles par des moyens électroniques. Dès 1992, l'UIT s'est attachée à prêter son assistance aux missions permanentes établies à Genève en leur offrant une gamme de services d'échange d'informations sur les télécommunications, plus connus sous le nom de TIES. Ces services, fournis gratuitement aux missions permanentes dans les limites des ressources disponibles, sont notamment les suivants : dons de PC aux pays en développement, formation à l'utilisation d'Internet à l'intention des ambassadeurs et des personnels des missions, accès téléphonique direct à Internet, équipements de courrier électronique, accès illimité au World Wide Web et à d'autres services d'Internet, accueil des sites Web des missions sur des serveurs de l'UIT, services d'assistance informatique. Un petit nombre de missions participent à un projet du Centre des technologies de réseau de l'UIT démontrant l'utilisation de lignes téléphoniques ordinaires pour la communication multimédias à très grande vitesse. La plupart des institutions spécialisées s'efforcent d'augmenter le volume d'informations mises à la disposition du grand public et des Etats Membres par l'intermédiaire d'Internet.

L'harmonisation des travaux des différentes institutions relève du Comité de coordination des systèmes d'information (CCSI), organisme subsidiaire du CAC auquel l'UIT participe et dont elle soutient sans réserve l'approche et les travaux. Le Conseil voudra peut-être envisager de demander à ce Comité de lui présenter, à une future session, un rapport sur les initiatives prises en matière d'informatique dans le système des Nations Unies, qui compléterait le rapport du Secrétaire général. L'UIT pense qu'un vigoureux partenariat entre les Etats Membres, représentés par leurs missions permanentes, et les organisations du système des Nations Unies peut beaucoup contribuer à accroître l'efficacité des travaux du système des Nations Unies et à généraliser le partage des connaissances et de l'information.

M. ABOUTAHIR (Observateur du Maroc) souligne l'importance que son pays attache à l'utilisation des moyens informatiques dans les travaux du système des Nations Unies. A l'ère d'une révolution technique sans précédent, l'ONU et les Etats Membres doivent être à l'avant-garde de l'utilisation de ces moyens. Les travaux du Groupe de travail spécial sur l'informatique sont d'une très grande utilité pour les Etats Membres, en particulier pour les pays en

développement et la mise en oeuvre des réformes proposées par le Secrétaire général aux fins d'efficacité et de transparence. M. Aboutahir espère que tous les Etats Membres auront accès, en temps utile, par l'intermédiaire de leurs missions permanentes, à toute la documentation du système des Nations Unies. Il demande au Secrétariat de coopérer pleinement avec le Groupe de travail et d'en soutenir les initiatives, afin qu'il puisse atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. Comme l'a fait observer le représentant des Etats-Unis, le résultat des efforts entrepris devrait être aussi sensible à Genève qu'à New York, ce qui n'est pas encore le cas. Enfin, M. Aboutahir insiste sur la nécessité de tenir compte des besoins des pays en développement, notamment des moins avancés d'entre eux, dans l'utilisation des moyens informatiques au sein du système des Nations Unies.

M. ZEBRAKOVSKY (République tchèque) informe le Conseil que trois nouveaux pays, le Portugal, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède, se sont joints aux auteurs du projet de résolution E/1997/L.28, portant leur nombre à 163.

M. CABACTULAN (Philippines) engage le Groupe de travail à poursuivre sa tâche en centrant ses efforts sur la formation des missions et des délégations à l'utilisation des bases de données informatisées de l'ONU, le soutien technique aux missions pour résoudre les problèmes concrets d'interconnexion, le développement des communications électroniques entre les missions et les questions de sécurité qui en découlent. Il faudrait surtout que le Groupe de travail s'attache à définir une stratégie globale de gestion de l'information à l'échelle du système des Nations Unies. Il conviendrait d'inciter les missions à inclure leur adresse électronique dans le répertoire des missions permanentes. Peut-être serait-il utile d'installer des ordinateurs dans les salles de négociation, pour faciliter le déroulement des consultations officieuses.

M. TAPIA (Chili) souligne que la généralisation des nouveaux outils d'information à l'échelle de l'ensemble du système des Nations Unies facilitera la prise de décision tout en contribuant à accroître la visibilité du système. Il faut donc que les Etats Membres et le Secrétariat apportent au Groupe de travail l'appui nécessaire pour qu'il puisse poursuivre sa tâche et aider le système à se mettre à la page.

Mme WANG Xinxia (Chine) constate que, dès sa création, le Groupe de travail s'est employé à faciliter l'accès aux bases de données informatisées de

l'ONU par l'ensemble des Etats Membres. Grâce à son action, qui n'a d'ailleurs pas entraîné de coûts supplémentaires, les communications entre les missions et les organismes du système se sont grandement améliorées. Toutefois, il y a encore beaucoup à faire, notamment pour élargir les bases de données. C'est pourquoi la délégation chinoise est favorable à une prorogation d'un an du mandat du Groupe de travail.

M. OZÜGERGIN (Turquie) est satisfait de voir qu'à l'heure de la révolution informatique, les Nations Unies s'efforcent de tirer parti des nouvelles technologies de l'information et d'en systématiser l'emploi. Le recours croissant au système de téléconférence, pour ne citer qu'un exemple, atteste cette volonté de modernisation. Il faut aussi se féliciter de la nouvelle présentation de la page d'accueil de l'ONU sur le Web, qui est reliée à d'autres sites du système des Nations Unies. La page d'accueil a reçu 11,5 millions de visiteurs en 1996, ce qui est pour le moins encourageant. La possibilité d'effectuer des recherches sur texte intégral à partir des communiqués de presse et autres documents facilite beaucoup l'accès à l'information.

La familiarisation avec tous ces outils restant un aspect essentiel, il est rassurant de savoir que les stages de formation à l'intention du personnel des missions permanentes et des missions d'observation se poursuivront. La publication d'une quantité croissante de données sous forme de CD-ROMS et d'autres produits électroniques disponibles à la vente intéresse au premier chef les bibliothèques et instituts de recherche. Il faut cependant intensifier les efforts pour que les documents soient consultables en ligne aussi rapidement que possible, ce qui facilitera le travail des missions et limitera le besoin de copies papier.

M. IBRAHIM (Malaisie) relève que, grâce à la généralisation des nouvelles techniques de l'information à l'intérieur de l'ONU et aux efforts déployés par le Groupe de travail, les méthodes de travail des missions se sont incontestablement améliorées. Il serait très utile d'avoir la liste des adresses des sites Web de toutes les organisations et institutions spécialisées des Nations Unies.

Mme CASSAM (UNESCO) rend compte des activités de coopération menées par l'UNESCO dans le domaine de l'informatique en 1996-1997 à l'échelle régionale. L'un des organismes chefs de file du projet sur les techniques de l'information et le développement lancé dans le cadre de l'Initiative spéciale

du système des Nations Unies pour l'Afrique, l'UNESCO, a collaboré à la formulation de sous-projets sur l'interconnexion, la formation, la mise en place de télécentres, etc. Sur cette base, des partenariats ont été institués avec un groupe de donateurs et d'agents d'exécution. Ce travail s'appuie sur le Réseau régional informatique pour l'Afrique (RINAF) mis en place en 1992 dans le cadre du Programme intergouvernemental d'informatique. Avec l'appui de l'Italie, ce Réseau devrait s'étendre à cinq nouveaux pays africains. L'UNESCO fournit un appui pour la formulation de politiques nationales en matière de télématique dans sept pays africains. Une réunion des coordonnateurs nationaux du RINAF est prévue à la fin de 1997 en conjonction avec une réunion des coordonnateurs du Réseau pour le développement durable mis en place par le PNUD.

En mai 1997, l'UIT et l'UNESCO ont organisé conjointement à Tunis un colloque régional sur le monde arabe et la société de l'information qui a rassemblé plus de 200 participants. En marge de ce colloque a eu lieu la première assemblée générale du Réseau régional arabe sur les technologies de l'information (RAITNET), dans le cadre duquel plusieurs projets ont été mis en chantier avec l'assistance de l'UNESCO, notamment dans les domaines du tourisme et de l'interconnexion entre universités des pays arabes. Des stages de formation aux techniques de téléenseignement seront organisés avec le concours de la France.

Dans le cadre du projet de coopération entre la Communauté d'Etats indépendants et la Commission des Communautés européennes touchant à la télématique, un stage de formation aux applications télématiques et informatiques en écologie sera organisé à Minsk en septembre 1997, en liaison avec la Conférence EUROMAB, et une conférence sur l'enseignement ouvert et le téléenseignement sera organisée à Moscou en octobre 1997. Un projet analogue, financé par la Commission, est prévu en septembre 1997 pour les pays d'Asie centrale de la CEI.

Enfin, un colloque sur la télématique et le développement dans la région d'Amérique latine et des Caraïbes se tiendra en septembre 1997 au Brésil, sous l'égide de la CEPALC, de l'UIT, de l'Organisation des Etats américains (OEA), du Parlement latino-américain, du Centre de recherche pour le développement international (CRDI) et de l'UNESCO. Ce colloque s'inspirera des travaux d'un séminaire régional sur les nouvelles techniques de l'information tenu en mars 1997 au Costa Rica.

M. OBERHOLZER (Afrique du Sud) souligne l'utilité des activités du Groupe de travail spécial sur l'informatique et remercie les fonctionnaires de l'Office des Nations Unies à Genève ainsi que l'UIT pour le travail qu'ils ont accompli. Se félicitant de l'amélioration de la coopération entre Genève et New York, il insiste sur la nécessité que ces deux centres communiquent facilement entre eux. Il importe, d'autre part, que toutes les missions puissent avoir accès aux systèmes informatiques et communiquer rapidement avec leurs capitales et avec les centres régionaux des Nations Unies. Le représentant de l'Afrique du Sud espère également que l'informatisation facilitera la publication de la documentation dans les délais voulus. Il pense que des efforts doivent encore être faits pour que tous les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées diffusent des informations au sujet de leurs activités sur Internet. Enfin il suggère que l'on établisse un service central auquel toutes les observations et réclamations pourraient être adressées.

M. MOVCHAN (Fédération de Russie) se félicite des mesures extrêmement utiles prises suite à l'adoption de la résolution 1995/61 du Conseil. La délégation russe est favorable à la prorogation du mandat du Groupe de travail et suggère de constituer un groupe similaire à Genève. Faisant observer que la révolution informatique soulève des problèmes très divers sur les plans politique, économique, juridique et éthique, elle pense qu'il serait souhaitable d'établir au sein du système un organe central qui serait chargé de coordonner les activités dans le domaine informatique.

M. BEISSEL (Chef du Service de la gestion des ressources financières) dit que, ayant été chargé par le Secrétaire général de s'occuper des questions relatives à Internet, il a écouté avec intérêt les observations faites par les délégations. Il indique que la liste des sites Web des Nations Unies, dont s'est enquis la Malaisie, peut être consultée à l'adresse suivante : www.unsystem.org. Le Journal, ainsi notamment que la liste des réunions quotidiennes et des documents publiés à l'ONUG, peut d'autre part être consulté à l'adresse suivante : www.unog.ch/genet. M. Beissel informe en outre toutes les délégations qu'il y a désormais à la bibliothèque du Palais un cyberspace où elles trouveront à leur disposition 24 ordinateurs et des personnes compétentes pour les aider dans leurs recherches et les familiariser avec Internet.

LE PRESIDENT appelle l'attention des membres du Conseil sur le projet de résolution relatif à la coopération internationale dans le domaine de

l'informatique (E/1997/L.28) dont un très grand nombre de délégations sont co-auteurs et qui a fait l'objet d'un consensus à l'issue des consultations officielles. En l'absence d'objection, il considérera que les membres du Conseil souhaitent adopter ce projet de résolution.

Le projet de résolution publié sous la cote E/1997/L.28 est adopté.

M. SCHUMACHER (Luxembourg), intervenant au nom des pays de l'Union européenne, dit que celle-ci s'est volontiers jointe au consensus, considérant que l'harmonisation des systèmes informatiques contribue sensiblement à améliorer les travaux du système des Nations Unies. Elle encourage le Groupe de travail à informer davantage les Etats Membres du résultat de ses activités, notamment en ce qui concerne les économies qui pourraient en découler. Elle espère qu'à l'avenir la publication de la documentation nécessaire précédera la présentation des projets de résolution. Une meilleure connaissance des travaux du Groupe de travail aurait en effet certainement permis aux délégations de participer de façon plus constructive à l'élaboration d'un projet de résolution clair et succinct. La mise en oeuvre des mesures proposées par le Groupe de travail devrait permettre d'accroître l'efficacité de l'ONU, de faire des économies substantielles et d'améliorer l'élaboration et la distribution des documents. L'Union européenne pense qu'il faut proroger d'un an le mandat du Groupe de travail afin de lui permettre de poursuivre le travail engagé.

M. KAMAL (Observateur du Pakistan) se félicite de ce que le projet de résolution présenté ait eu autant de coauteurs et fait l'objet d'un consensus. Il a pris note des observations faites par les délégations. Le Groupe de travail s'emploiera à remédier aux problèmes indiqués s'agissant du système à disque optique. Il veillera en outre à ce que les utilisateurs sachent où trouver les informations disponibles et comment y accéder. Jugeant très utile la suggestion faite par l'Afrique du Sud, au sujet de l'établissement d'un service centralisant les réclamations et les demandes d'informations, il prendra des mesures pour y donner suite. Enfin, se référant au paragraphe 7 du dispositif du projet de résolution dans lequel le Groupe de travail est prié de définir une stratégie globale de gestion de l'information à l'échelle du système, il remarque qu'il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la coordination entre les différentes composantes du système, ce qui est indispensable si l'on veut éviter les doubles emplois.

LE PRESIDENT dit que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 6 c) de l'ordre du jour.

COOPERATION REGIONALE (suite)

Projet de résolution publié sous la cote E/1997/L.33

M. ABOUTAHIR (Observateur du Maroc) présente le projet de résolution intitulé "Liaison fixe Europe-Afrique à travers le détroit de Gibraltar". Aux termes de ce projet, le Conseil s'appuierait sur la Déclaration de Barcelone issue de la Conférence euro-méditerranéenne tenue en novembre 1995, sur la Déclaration de Lisbonne issue de la Conférence sur les transports en Méditerranée tenue en janvier 1997 et sur les conclusions de la Conférence paneuropéenne tenue à Helsinki en juin 1997. Il rendrait hommage à la Commission économique pour l'Europe et à la Commission économique pour l'Afrique pour le travail accompli dans la préparation du rapport de suivi du projet de liaison fixe et demanderait aux secrétaires exécutifs de ces deux commissions régionales de continuer de participer activement au suivi du projet. L'observateur du Maroc recommande ce projet à l'approbation du Conseil.

La séance est levée à 12 h 05.